

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce que le Gouvernement canadien a examiné un rapport de M. Paul Martin, sénateur, sur les relations du Canada avec les Antilles du Commonwealth et qu'il a pris un certain nombre de décisions à ce sujet.

En septembre et en octobre de cette année, le sénateur Martin avait entrepris, pour le compte du Gouvernement canadien, une mission spéciale dans 13 pays et territoires de la région. Son rapport souligne que les relations entre le Canada et les pays du Commonwealth de la région des Caraïbes sont demeurées foncièrement bonnes et qu'il n'y a constaté aucun fléchissement du bon vouloir des gens envers le Canada. Des problèmes existent évidemment et continueront sans doute d'exister. Les relations du Canada avec la région comportent un ensemble complexe d'activités, et chaque pays des Caraïbes a des caractéristiques et des préoccupations qui lui sont propres. Les décisions gouvernementales actuelles s'inspirent du désir de prendre les mesures nécessaires pour aider les pays antillais du Commonwealth à résoudre leurs problèmes économiques, de confirmer ou de modifier la politique canadienne existante à l'égard de la région, et de renforcer le dispositif d'exécution de cette politique.

Parmi les recommandations approuvées par le Gouvernement figurent la prolongation, pour l'année civile 1971, du régime actuel de remises qui consiste à payer aux pays antillais du Commonwealth le montant des droits imposés sur le sucre importé de ces pays. Cette décision sera remise à l'étude lorsque le Gouvernement examinera le rapport sur le sucre que la Commission du tarif doit soumettre en 1971. A l'avènement d'un accord international sur le sucre en 1969, le Gouvernement canadien était d'avis qu'on pourrait mettre fin aux remises sur le sucre. Devant les protestations qui ont émané de la région, toutefois, à cause des difficultés qu'éprouvait l'industrie sucrière et le besoin qu'elle avait d'une plus longue période d'ajustement, le Gouvernement canadien a décidé, au début de la présente année, de continuer le paiement des remises en 1970. La décision actuelle étend cette période à l'année 1971, au cours de laquelle le Gouvernement devra se prononcer en se fondant sur le rapport de la Commission du tarif sur le sucre. Cette nouvelle prolongation constitue une réponse positive, de la part du Gouvernement canadien, aux demandes faites au sénateur Martin par les pays antillais du Commonwealth.